

MENTOR

Société par actions Simplifiée
Au capital social de 500.000.000 euros
Siège social : 16, rue de Malzéville, 54130 Dommartemont
419 415 617 RCS Nancy
(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 10 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix avril,
A 13 heures,

Monsieur Benoit MICHAUX, agissant en qualité de Président de la société MENTOR sus-désignée,

a pris, conformément aux dispositions des statuts de la Société, les décisions suivantes :

- Nomination d'un Directeur Général Délégué,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités,

PREMIERE DECISION

(Nomination d'un Directeur Général Délégué)

Le Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général Délégué de la Société pour une durée indéterminée, la société PIERRE MICHAUX, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 500 euros, dont le siège social est situé 16 rue de Malzéville à Dommartemont (54130), immatriculée sous le numéro Siren 881 682 371 RCS Nancy.

Conformément aux statuts de la Société, le Directeur Général Délégué est investi des mêmes pouvoirs que le Président.

Cette décision prend effet à compter de ce jour.

Le président décide de fixer la rémunération mensuelle à percevoir par la société PIERRE MICHAUX en contrepartie de son mandat de Directeur Général Délégué, à la somme de vingt et un mille euros hors taxe (21 000 € HT) à compter du 1^{er} avril 2025.

Cette décision est adoptée.

SECONDE DECISION

(Pouvoir)

Le Président décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de la Société.

Monsieur Benoit MICHAUX
Le Président

DocuSigned by:

A0934DE2400645C...